

## Formes juridiques d'entreprises

	Entreprise individuelle	Société de personnes	Société par actions	Coopérative
Description	Contrôle et direction reviennent à une seule personne	Association de deux ou plusieurs personnes dans le but de retirer un bénéfice commun par la mise en commun de leurs connaissances, de leur capacité de travail et de leurs fonds.	Compagnie constituée par une ou plusieurs personnes Fondée sur le capital plutôt que sur la personne Théoriquement permanente	Association de personnes ayant des besoins communs Objectif = satisfaction des besoins et non la réalisation d'un profit
Mise sur pied	Très simple Aucune formalité juridique	Simple et requiert des frais peu élevés	Incorporation selon une loi Relativement coûteux parce qu'exigent l'intervention d'un conseiller juridique	Minimum de 12 fondateurs Complexe
Caractéristiques	Propriétaire = gestionnaire = employé Pas une entité distincte de son propriétaire Bénéfices de l'entreprise s'ajoutent aux autres revenus du propriétaire	Personnalité morale limitée distincte des associés Pas soumise à la loi de l'impôt Associés soumis à l'impôt en tant qu'individus Point central : contrat de société Accord de tous pour accomplir une action 3 types de sociétés : en nom collectif, en commandite, en participation	Personnalité morale Compagnie privée ou publique Compagnie à but lucratif, sans but lucratif ou société d'État Loi exige la tenue des livres de la compagnie Propriétaires = actionnaires Investissement = Action(s) = Vote(s) Partage des profits = dividendes Conseil d'administration élu par les actionnaires	Propriétaires = membres Membres = propriétaires et usagers 1 membre = 1 vote Conseil d'administration composé de 5 à 15 administrateurs Partage des excédents = ristournes

	Entreprise individuelle	Société de personnes	Société par actions	Coopérative
Avantages	Mise sur pied rapide Frais minimes de mise sur pied Aucun partage des profits Grande flexibilité Peu de contraintes gouvernementales Dissolution simple et rapide Fractionnement des revenus Déduction des pertes	Mise sur pied simple, rapide, facile Frais minimes de mise sur pied Ressources humaines plus grandes Ressources financières plus grandes Peu de contraintes gouvernementales Déduction des pertes	Existence légale Existence illimitée Ressources humaines très grandes Responsabilité financière des actionnaires limitée à leur mise de fonds Facilité de prise de contrôle Taux d'imposition relativement bas et nombreux avantages fiscaux	Existence légale Responsabilité financière limitée Existence illimitée Avantages fiscaux et taux d'imposition spéciaux Contrôle démocratique
Inconvénients	Responsabilité financière illimitée Responsabilité civile Existence limitée Ressources financières limitées Ressources humaines limitées Croissance limitée Taux d'imposition élevés	Responsabilité financière illimitée (conjointe et solidaire) Existence limitée Taux d'imposition élevés Flexibilité restreinte	Mise sur pied complexe et relativement coûteuse Contraintes gouvernementales nombreuses et coûteuses Contrôle non démocratique	Mise sur pied complexe Contraintes gouvernementales nombreuses Pas de rémunération aux administrateurs Pas de contrôle possible Faible caractère confidentiel Absence de motivation liée aux profits
Exemples	Petits commerces (dépanneur, coiffeuse, atelier de réparation, petits restaurants)	Surtout au niveau des professionnels : comptables, avocats, notaires, architectes, dentistes, ingénieurs	Bombardier, Cascades, Rona, SAQ, Société canadienne des postes	Caisses populaires Coopératives scolaires Coopératives agricoles et alimentaires